

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation : 21 septembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)	Votants
De la délibération n° 21-112 à 21-144 incluse	25	6	2	31

Secrétaire : M. Philippe BRUN

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD, maire,
M. BIDAULT, M. PIRÈS, Mme ROUZÉE, M. DUVÉREY, Mme LANGEARD,
M. BAUCHARD, Mme OUADAH, adjoints
MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN,
Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN,
M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mmes DUCASTEL, NATIER,
LEVAVASSEUR, MM BRUN et HOUSSIN, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

1. Mme TERLEZ à M. PRIOLLAUD, maire
2. Mme PERCHET à M. DUVÉREY
3. Mme POUILLAIN à M. PIRÈS
4. M. TOKDEMIR à M. BLANCHARD
5. M. SAVY à Mme OUADAH
6. M. ORTEGA à Mme NATIER

ABSENT(S) : Mmes COLLARD, SEGHIR,

M. le Maire ouvre la séance à 18h40 et constate que le quorum est atteint. Il indique aux conseillers municipaux la nécessité de signer après son approbation le procès-verbal de la séance du précédent Conseil municipal du 05 juillet 2021.

M. le Maire présente l'ordre du jour et indique aux élus qu'ils devront signer, après son vote, la décision modificative n°2 du budget 2021. Il se félicite ensuite de l'amélioration de la situation sanitaire et de la fin, au 30 septembre, des contraintes imposées pour la tenue des réunions publiques. En conséquence il annonce la possibilité de tenir à nouveau en mairie, salle Pierre-Mendès-France, les prochaines séances du conseil municipal.

M. le Maire profite de ce conseil de rentrée pour informer les élus présents des actions qui se sont déroulées sur Louviers depuis le dernier conseil de juillet dernier, à savoir :

- ❖ Rentrée scolaire : Près d'un million d'euros de travaux ont été effectués cet été sur le programme de rénovation des écoles. Parmi les ouvertures de classes sur la commune figure une classe maternelle inclusive à l'école Roger Salengro permettant la scolarisation de 7 enfants atteints de troubles autistiques. Cette innovation vient compléter la volonté politique d'une « Ville pour tous », et fait écho à l'exposition photographique « Élever le regard », et l'initiative « Facile à lire » de la médiathèque Boris Vian qui s'est concrétisée par l'acquisition d'outils et d'ouvrages permettant d'offrir des contenus adaptés aux personnes qui ont des difficultés d'accès à la lecture (livres audio, livres à caractères ou contenus adaptés).
- ❖ Crise sanitaire : M. le Maire salue un retour à une vie la plus normale possible, grâce à un taux de vaccination qui atteint sur Louviers près de 80 % et la mise en place du pass sanitaire. Les activités qui avaient été suspendues depuis plusieurs mois ont pu reprendre
 - Le Villages des associations s'est déroulé début septembre et a connu un franc succès permettant ainsi au tissu associatif de retrouver des adhérents.
 - La Nuit des sports a connu aussi une belle affluence.
 - Deux concerts en plein air se sont tenus lors des soirées de réouverture « Grand Reopening » les 10 et 11 septembre à la Gare aux musiques
 - Le lancement de la saison culturelle 2021-2022 a pu avoir lieu à la Scène 5

M. le Maire se réjouit également de tenue prochaine de la foire Saint-Michel début octobre avec la contrainte du port du masque même en extérieur, la mise en place du pass sanitaire étant impossible à assurer au regard du périmètre concerné de la manifestation hormis pour les manèges et dans les espaces restaurations où il demeurera obligatoire.

- Réouverture du Tribunal de proximité depuis le 1^{er} septembre dernier avec l'achèvement de la première phase des travaux de réhabilitation du bâtiment.
- Signature ce jour d'une convention entre la ville de Louviers et l'entreprise d'insertion ABBEI pour le portage de la régie de quartier Aurélien-Billon en présence de Mme la sous-Préfète.
- Arrivées d'un nouveau commissaire de police, M. Martinez, au commissariat de Louviers-Val-de-Reuil ainsi qu'un nouveau colonel de gendarmerie, M. Gros, au niveau départemental. Au sein des services de la Ville, arrivées d'une nouvelle directrice des services techniques, Mme Bocquet, et d'une nouvelle directrice des ressources humaines, Mme Seignoux.
- La venue sur Louviers de personnalités comme M. Sichel, directeur de la Banque des territoires, dans le cadre du financement du projet Seine Eure Avenue ; ou encore de responsables de l'ANRU dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des « Acacias ».

1 - POINT D'INFORMATION : « ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX SEINE-EURE »

M. le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux sur Seine Eure Avenue, le programme urbain structurant, commun à plusieurs communes qui relie la place Thorel de Louviers à la gare SNCF de Val-de-Reuil.

L'ambition est d'allier au-delà d'un aménagement de voirie, un développement de l'offre de logements, d'embellissement et de verdissement de ce quartier d'entrée de ville. Quelques chiffres clé : 10 km de trajet sont concernés, construction d'environ 500 logements (accession à la propriété, logements sociaux, logements étudiants), sur un bassin d'emplois de 10 000 postes. Ce projet s'inscrit dans la volonté de créer un territoire à haute qualité de vie permettant aux salariés de vivre proches de leur lieu de travail.

Le coût global de ce programme porté par l'agglomération Seine Eure s'élève à 37,3 millions d'euros. Il mobilise d'importantes subventions de l'Etat, de la région Normandie, ainsi que des fonds européens.

Dans le but de promouvoir la mobilité, il est prévu la création d'une ligne de bus à haut niveau de service (amplitude forte, régularité du temps de parcours), mais aussi de la mobilité douce pour développer l'utilisation du vélo. Sur cet axe il est prévu la plantation d'environ un millier d'arbres. Sur le volet urbain, concernant la partie lovérienne, de nombreux programmes immobiliers sont programmés en lieu et place des bâtiments déconstruits rue du 11 novembre. Ce nouvel axe urbain sera jalonné de sites emblématiques (parvis du Hub 4.0, nouveau siège croix rouge, nouveau parc des oiseaux, transformation de la friche Esso en espace vert) et de nouveaux lieux de convivialité.

Monsieur le Maire rappelle que de tels travaux ne sont pas sans engendrer des nuisances. Cependant la volonté a été de ne pas fermer la circulation de cet axe important d'où l'aménagement en plusieurs tronçons par phases d'environ six mois (démolitions et édifications des nouvelles infrastructures).

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Brun** qui se félicite de ce projet et de cette continuité des politiques publiques puisqu'il avait été engagé sous la mandature d'un précédent vice-président communiste de l'agglomération.

Selon **M. Brun** le volet le plus intéressant est la partie urbanisme qui servira à remplacer par du neuf tous ces logements vacants d'entrée de ville. Il exprime cependant le projet manqué de la restructuration de la place Thorel et ainsi recréer des stationnements sur l'ancien parking Lidl afin d'aider à la piétonisation du centre-ville.

M. Brun s'interroge sur une tarification spécifique de cette ligne de bus et propose d'expérimenter la gratuité du transport afin de permettre de mieux desservir les commerces du centre-ville d'autant que la vente de tickets ne représente en moyenne que 13% du coût du réseau.

M. Houssin se félicite également du projet mais émet des craintes concernant la future circulation des voitures et du rallongement du temps de parcours. Il s'interroge sur le gain de temps puisqu'il faudra selon ses calculs 30 min pour se rendre en bus de Louviers à la Gare de Val-de-Reuil. Sur la tarification il souhaite que soit étudiée une tarification avantageant les abonnements et donc les utilisateurs réguliers. Enfin, il se questionne également sur la possibilité de double emploi avec les déclarations de réouverture de la ligne SNCF Rouen-Louviers qui passerait par Val-de-Reuil.

Monsieur le Maire répond que le projet du stationnement longitudinal qui n'existe actuellement pas sur la rue du 11 novembre. Sur la tarification, il rappelle que les électeurs ont tranché ce débat lors des élections municipales et que la recette liée à la billetterie permet à l'agglomération de continuer à investir dans le domaine des mobilités. En réponse aux

interrogations de M. Houssin, M. le Maire rappelle que l'objectif poursuivi est d'améliorer la ponctualité, la sécurisation et la régularité des temps de parcours.

M. Duvéré tient à préciser à M. Brun que le projet adopté n'a plus rien à voir avec l'idée initiale, il a été hautement amélioré avec l'intégration notamment de voies de circulation douce. Sur la tarification, il explique que le trajet actuel le prix du billet a été fixé à 1 € sur l'ensemble des lignes. Ce tarif avantageux vise à promouvoir ce type de transport collectif tout en permettant de conserver une capacité d'investissement puisque la recette représente pour l'agglomération Seine-Eure la somme d'un million d'euros. Par ailleurs la gratuité engendrerait la fin de la perception de la taxe transport versée par les entreprises et donc une perte de recettes substantielle.

Pour répondre aux interrogations de M. Houssin, **M. Duvéré** rappelle que les abonnements préférentiels existent déjà et que le but de cette nouvelle ligne est bien de permettre aux utilisateurs de se reposer sur une fiabilité et de desservir la zone industrielle en complémentarité de la future desserte ferroviaire

2 - DÉBAT D'ORIENTATION : POLITIQUE LOCALE EN FAVEUR DE LA SANTÉ-ENJEUX ET PERSPECTIVES



Septembre 2021

La politique locale en faveur de la santé

Document d'orientation

La santé représente un enjeu majeur pour la ville de Louviers. L'offre de soins est un déterminant majeur de l'attractivité d'une ville comme Louviers au titre de ses fonctions de centralité.

La désertification médicale ne concerne pas seulement les campagnes ; elle touche également les territoires urbains à une époque où les exigences en matière de santé publique sont de plus fortes.

Pour lutter contre les inégalités sociales de santé, le développement d'une politique locale de santé intégrée, portée conjointement et de façon coordonnée par les professionnels de santé et les différents échelons de collectivités territoriales doit permettre de réduire les inégalités sociales de santé et d'œuvrer à l'affirmation d'un territoire favorable à la santé.

I – L'ANALYSE DES INDICATEURS DE SANTE REVELE LES PRINCIPAUX ENJEUX POUR NOTRE TERRITOIRE EN MATIERE DE SANTE PUBLIQUE

1. Agir sur la démographie médicale

Avec 8,7 médecins généralistes pour 10 000 habitants, **la ville de Louviers se situe au décile près dans la moyenne nationale.**

Néanmoins, la moitié des des médecins généraliste libéraux a plus de 55 ans tandis que la densité des médecins spécialistes est sensiblement plus faible que la moyenne nationale. Notre territoire est notamment insuffisamment pourvu en infirmiers libéraux, masseurs-kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes.

On dénombrait en 2019 à Louviers :

- 16 médecins généralistes (74 dans l'agglomération)
- 18 infirmiers (103 dans l'agglomération)
- 7 masseurs-kinésithérapeutes (58 dans l'agglomération)

- 11 dentistes (37 dans l'agglomération)
- 6 orthophonistes
- 1 sage-femme
- 8 pharmacies (27 dans l'agglomération)

On observe ainsi une **forte tension de l'offre de soins**, même si elle est plus marquée en milieu rural qu'à Louviers, avec une sous-démographie de spécialistes, un éloignement géographique des lieux de soins (Elbeuf/Rouen/Évreux) et un manque de places dans les structures spécialisées (souffrance psychique, addictions, handicap, Appartements de Coordination Thérapeutique A.C.T.).

2. L'existence de publics fragiles nombreux

Un certain nombre d'indicateurs soulignent la nécessité d'**agir sur les déterminants de santé**. L'espérance de vie à la naissance, tant des hommes que des femmes, est plus faible sur notre territoire que la moyenne nationale : 83,9 ans pour les femmes (contre 85,2 ans en France) et 77,4 ans pour les hommes (contre 78,7 ans en France).

A Louviers, les indicateurs propres aux quartiers prioritaires de la politique de la ville soulignent des problématiques spécifiques liées aux faibles niveaux de revenus, au non recours au droit, au pourcentage de la population couverte par la complémentaire santé solidaire, etc.

La prise en compte de ces facteurs de précarité est au cœur du programme d'actions de prévention qui figurent au **Contrat local de santé** de l'Agglomération Seine-Eure et qui interviennent dès le plus jeune âge et auprès des populations les plus fragilisées (seniors, personnes en situation de handicap, personnes concernées par des addictions, etc.).

3. Le risque dépendance

Même si la population lovérienne est comparativement légèrement moins âgée que la moyenne nationale, 10,3% des habitants de Louviers ont plus de 75 ans et 24,7% plus de 60 ans. L'allongement de la durée de vie engendre mécaniquement un recours plus fréquent au service public de santé.

L'enjeu consiste donc à mettre en œuvre des **politiques publiques en faveur de l'autonomie de la personne**, ce qui suppose des actions de long terme touchant à l'évolution des modes de vie et de cadre de vie.

II – POURSUIVRE ET AMPLIFIER LES ACTIONS ENGAGEES DEPUIS 2014 POUR L’AFFIRMATION D’UN TERRITOIRE FAVORABLE A LA SANTE

1. Améliorer l'offre de soins

La municipalité a impulsé et accompagné, avec l'agglomération Seine-Eure, la création d'une **communauté de professionnelle territoriale de santé (CPTS)** ; il n'en existe que deux dans le département de l'Eure. Les CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé) ont pour rôle de coordonner les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes :

organisation des soins non programmés, coordination ville-hôpital, attractivité médicale du territoire, coopération entre médecins et infirmiers pour le maintien à domicile

Une réalisation significative de la mandature 2014-2020 fut la création, en lien avec les professionnels de santé, de la **maison médicale pluridisciplinaire Simone Veil** qui a ouvert ses portes à l'automne 2018. Il s'agissait d'accompagner le regroupement de médecins sur un même site afin, notamment, de favoriser les reprises d'activité lors des départs à la retraite.

A l'initiative des professionnels de santé, une maison de santé a également vu le jour rue Jean Nicolle, ainsi qu'un pôle de soins et de santé Chaussée de Paris.

Lors de la crise sanitaire, en lien avec la CPTS et l'hôpital de Louviers, la municipalité a pris l'initiative de créer un **centre de vaccination municipal** qui a ouvert dès janvier 2021. Environ 50 000 injections ont été pratiquées jusqu'au 27 août dernier.

2. Déployer des politiques publiques favorables à la santé

La ville agit pour le bien-être de tous dans une approche globale. La santé ne se résume en effet pas à la seule question des soins. Le bien-être des habitants relève également des différents déterminants de la santé : facteurs individuels (comportements, capacités ou aptitudes, etc.), facteurs sociaux (réseau social, familial, milieux de vie, habitat, emploi, etc.), facteurs environnementaux (accès à des équipements, offre de soins, offre de transports, offre de services, etc.). C'est pourquoi la municipalité initie et déploie, dans tous ses domaines de compétence, des politiques favorables à la santé.

- La ville de Louviers a rejoint l'association francophone des « **villes amies des aînés** » visant à mettre en œuvre des actions concrètes au service d'un cadre de vie adapté à tous les âges de la vie.
- Des **actions de sensibilisation** en matière de santé publique sont régulièrement menées auprès du grand public, à l'instar de la première grande cause municipale qui fut consacrée en 2016 à la nutrition.
- La mise en place d'un **Conseil des aînés** est une instance qui permet de mener une concertation permanente auprès des représentants des seniors, également force de proposition. C'est le conseil des aînés qui est ainsi à l'origine de la mutuelle solidaire proposée à tous les habitants qui en font la demande.
- L'installation d'un **Conseil local de santé mentale (CLSM)**, espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.
- La réalisation d'une **étude d'urbanisme favorable à la santé** (mobilités douce, habitat, etc.) dans le cadre de l'aménagement de Seine-Eure Avenue et de la rénovation urbaine du quartier des Acacias / la Londe / les Oiseaux.
- Le lancement du dispositif « **sport sur ordonnance** » qui a pour but d'inciter et de favoriser la pratique d'une activité physique pour les personnes souffrant d'une

affection de longue durée à des fins thérapeutiques, au travers d'une prescription médicale et d'un accompagnement sur une année sportive.

- Une **meilleure prise en compte du handicap** à travers le développement de lieux d'accueil dédiés à l'instar de la classe inclusive ouverte depuis la rentrée scolaire 2021 à l'école maternelle Salengro.
- La construction en cours d'une **résidence intergénérationnelle** boulevard de Crosne avec des logements adaptés au maintien à domicile des personnes âgées.
- L'ouverture au second semestre 2023 d'une **clinique Place Thorel** (Groupe Orpea).

III – LES PRIORITES DE LA MANDATURE 2020-2026

L'accès à une offre de santé adaptée est devenu un facteur essentiel d'attractivité, au même titre que l'offre de logements, l'accès au très haut débit, etc. Louviers gagne des habitants, notre territoire se développe et il est indispensable d'envisager la politique publique de santé à l'aune de cette nouvelle dynamique.

Cela nécessite une action concertée entre les différents échelons territoriaux (ville, agglomération, département, région) et l'Etat avec l'Agence Régionale de Santé ; et nos actions seront d'autant plus efficaces qu'elles seront pensées et mise en œuvre avec les professionnels de santé.

Dans cet esprit, **7 orientations prioritaires** vont guider notre action au cours de cette mandature.

1. Agir sur **la cohérence des périmètres** : l'hôpital de Louviers étant partie prenante du CHI d'Elbeuf, la ville de Louviers et une grande partie du territoire de l'agglomération Seine-Eure sont rattachés au département de la Seine-Maritime s'agissant des indicateurs de santé. Or chacun sait que les problématiques liées à l'offre de soin ne sont pas les mêmes dans la métropole de Rouen que dans le département de l'Eure. Le périmètre du Groupement hospitalier de territoire « Val-de-Seine et Plateaux de l'Eure » est incohérent avec la nouvelle carte intercommunale issue de la fusion de la CASE avec l'ex-CCEMS. Dès lors, il est envisagé de produire une étude sur les indicateurs de santé propres au nouveau périmètre de l'agglomération Seine-Eure pour démontrer qu'il est absurde de continuer à dépendre de indicateurs de la Seine-Maritime, qui ne correspondent pas à la réalité de notre territoire et de notre bassin de vie et d'emploi.
2. Favoriser la montée en gamme du site lovérien du CHI-Louviers-Elbeuf-Val-de-Reuil par l'obtention du label « **hôpital de proximité** ». Ce label vise à redynamiser certains établissements en tant qu'appui et ressource des acteurs locaux pour apporter aux patients les bons soins au moment adéquat.
3. **Développer l'offre d'imagerie médicale** à Louviers à travers l'installation d'un scanner à l'hôpital et d'un IRM au sein du cabinet de radiologie du Boulevard Clémenceau. La sous dotation manifeste de notre territoire en équipements d'imagerie

médicale et un handicap majeur en termes d'attractivité, pas seulement pour les habitants, mais aussi pour notre capacité à attirer de nouveaux médecins.

4. **Favoriser l'installation de nouveaux médecins, généralistes mais aussi spécialistes.** S'agissant des généralistes, la ville envisage de salarier des médecins retraités qui pourront tenir leurs consultations à l'hôpital de Louviers. S'agissant des spécialistes, il s'agit de travailler à toutes les options, notamment le recours à la télémédecine ainsi qu'à des permanences de spécialistes dans les établissements de santé de la ville. La création d'un service d'accès aux soins, sorte de plateforme de régulation, pourrait aussi permettre la prise en charge des personnes qui n'ont plus de médecin traitant mais ont des besoins de soins, qu'ils soient urgents ou pas.
5. Développer une **approche inclusive par le « aller vers »** : pour s'adresser aux publics fragiles les plus éloignés de l'offre de soins, il s'agira de proposer une offre mobile de santé (médico-bus, centre de vaccination itinérant contre le covid, etc.). Des campagnes d'information et de sensibilisation devront également permettre de renforcer les actions de prévention et de lutter contre le non recours aux droits.
6. **Renforcer les liens entre le public et le privé, et entre la ville et l'hôpital.** La mise en place du centre municipal de vaccination a démontré l'intérêt d'une collaboration toujours plus importante entre les différents acteurs de santé du territoire. Une **conférence de santé locale** pourrait être instituée chaque année, instance d'échange, de réflexion et de coordination, sur les initiatives et les besoins de notre ville en matière de santé publique.
7. Encourager **l'offre de formations initiales et continues** dans le domaine de la santé, facteur d'attractivité de notre territoire pour les professionnels de santé. Des liens ont d'ores et déjà été noués entre le lycée des Fontenelles et POLEPHARMA. Un volet numérique et santé pourrait notamment être développé au sein du Hub 4.0, la cité numérique de Louviers.

M. le Maire rappelle aux élus qu'un document d'orientation leur a été adressé avec la convocation au conseil ; à cela s'est ajoutée une motion de soutien au CHU de Louviers au nom du groupe majoritaire.

Le but étant d'échanger et de débattre sur le sujet, il ne souhaite pas reprendre oralement l'intégralité du document mais en a donné les lignes de force afin que le public présent et les internautes en aient la substance. Après avoir précisé les enjeux et rappelé les actions menées depuis 2014, M. le Maire a évoqué les 7 priorités de la politique de la santé de la mandature 2020-2026

- Agir sur la cohérence des périmètres géographiques des indicateurs de santé afin de les faire coïncider avec le territoire de l'agglomération Seine-Eure issue de sa fusion avec l'ex communauté de communes d'Eure Madrie-Seine;
- Obtenir la labellisation « hôpital de proximité » pour disposer de moyens supplémentaires ;
- Développer l'offre d'imagerie médicale ;
- Favoriser l'installation de nouveaux médecins qu'ils soient généralistes ou spécialistes ;
- Développer une approche inclusive fondée sur le « aller vers » tous les publics (politiques de prévention et d'accompagnement)
- Renforcer les liens public-privé, ville, hôpital
- Encourager l'offre de formations de santé initiales et continues

Mme Léman souligne la volonté de la Ville de favoriser l'installation de jeunes médecins. Il convient d'anticiper le vieillissement de la population et de soutenir les aidants (favoriser les équipes mobiles au domicile). Elle revient sur l'importance de maintenir une relation étroite avec le CHI de Louviers, et les aider dans l'obtention du label « hôpital de proximité » afin de développer des plateaux techniques et permettre le recrutement de spécialités absentes du territoire (comme la dermatologie, ou l'ophtalmologie, par exemple).

Mme Levavasseur s'interroge sur l'opportunité de rouvrir une maternité à Louviers, sur la mise en place du conseil de santé mental ainsi que sur le partenariat dans l'offre de formations de santé

M. le Maire lui répond qu'il attend beaucoup de l'étude envisagée sur le périmètre des indicateurs de santé, issus d'un découpage administratif et réglementaire daté d'il y a 30 ans et qui ne correspondent plus au bassin de vie et d'emploi de la population de notre territoire.

Sur le Conseil de santé mental, **Mme C. Léman** précise qu'il s'agit de créer un partenariat entre tous les acteurs afin d'améliorer le parcours de soin en créant des protocoles communs.

M. Houssin suggère la création d'une mutuelle complémentaire de santé dite « municipale » pouvant profiter aux administrés (étudiants, retraités, indépendants) qui serait négociée par les services de la Mairie.

S'il se félicite de l'approche inclusive en matière de santé, il se questionne concrètement sur les personnes sorties du système et de la capacité à les ramener dans un parcours de soin.

Enfin sur l'éventualité du recours temporaire au salariat dans le recrutement de médecins, il s'interroge sur la durabilité de cette solution. Le recrutement est devenu difficile selon lui en raison de la politique du « *numerus clausus* » notamment. Il évoque la possibilité de

financement des études en contrepartie d'une installation. Concernant la motion, il ne voit rien à préciser étant suffisamment complète et se propose de la voter en l'état.

M. le Maire lui répond qu'en matière de mutuelle, elle existe depuis 2015, suite aux propositions du conseil des aînés. Le point d'entrée se fait au CCAS.

A l'issue de cet échange, **M. le Maire** donne lecture du texte de motion de soutien à la direction et aux agents du CHI d'Elbeuf-Louviers-Val-de-Reuil dans leurs demandes légitimes d'obtenir des moyens supplémentaires nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, mais également dans l'obtention du label « Hôpital de proximité » et enfin du besoin d'équipement d'imageries médicales.

M. Brun s'il partage l'ensemble du dispositif de la motion, remet en cause les considérants qu'il estime être une célébration de la politique gouvernementale en matière de santé. Il entend ainsi indiquer que s'il soutient cette motion en faveur de l'hôpital local, une autre politique est possible au niveau national en matière d'accès aux soins. Il souhaiterait de la part de la majorité municipale une mise en cohérence entre les paroles et les actes, entre les engagements nationaux et ceux locaux.

M. le Maire recommande à M. Brun de s'abstenir ou de voter contre la motion s'il n'en partage pas le contenu, dès lors qu'un certain nombre de demandes s'appuient sur des dispositions législatives et réglementaires. C'est à M. Brun de faire primer la cohérence sur la posture.

MOTION DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL D'ELBEUF/ LOUVIERS/ VAL-DE-REUIL

Considérant l'importance des enjeux de santé sur le territoire de Louviers et de l'Agglomération Seine-Eure ;

Considérant que le développement d'une politique locale de santé intégrée, portée conjointement et de façon coordonnée par les professionnels de santé et les différents échelons de collectivités territoriales doit permettre de réduire les inégalités sociales de santé ;

Considérant que depuis dix-huit mois, la communauté médicale, soignante, administrative et médico-soignante du CHI d'Elbeuf-Louviers-Val-de-Reuil fait face à la pandémie de COVID-19 avec un dévouement exceptionnel ;

Considérant qu'elle mène de front :

- La prise en charge des patients COVID en médecine, en réanimation et dans les EHPAD dont elle a la charge ;
- La gestion des campagnes de dépistages internes et externes et de la vaccination ;
- Le maintien de la prise en charge des patients non COVID en médecine, en chirurgie, en obstétrique, en gériatrie ;

Considérant que la charge de travail qui s'est considérablement accrue n'est pas sans poser de difficultés et génère de réelles souffrances. Une inquiétude légitime existe quant aux conséquences de la gestion permanente du Covid-19 sur le fonctionnement du CHI ;

Considérant la démarche engagée par le Gouvernement d'un Ségur de la Santé, qui prévoit la création de 4 000 lits et doit accorder aux hôpitaux publics des moyens supplémentaires et pérennes pour accomplir leurs missions ;

Considérant la récente loi du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification, qui ouvre également de nouvelles perspectives quant à la capacité de création de postes de médecins et de soignants directement par les directeurs d'hôpitaux ;

Considérant que si la prise en charge hospitalière constitue le cœur de métier des hôpitaux de proximité, ceux-ci ont également vocation à s'investir durablement dans des actions plus larges comme la prévention ou l'expertise en santé afin de garantir l'accès local aux soins de la population et la fluidité des parcours de soins, notamment pour les patients atteints de pathologies chroniques ;

Considérant que la loi d'organisation et de transformation du système de santé du 24 juillet 2019 prévoit une procédure de labellisation d'« hôpital de proximité » donnant droit à un financement dérogatoire permettant à la fois de sécuriser leur activité de médecine et de soutenir leurs missions élargies.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LOUVIERS :

1. Apporte son soutien à la direction et aux agents du CHI Elbeuf / Louviers / Val-de-Reuil dans leurs demandes légitimes pour obtenir des moyens supplémentaires nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, au vu du contexte nouveau issu de la crise sanitaire.
2. Souhaite que le site de Louviers du CHI puisse bénéficier, dans les meilleurs délais, de la labellisation d'« hôpital de proximité ».
3. Souligne la nécessité de développer l'offre d'imagerie médicale (scanner et IRM) à Louviers, sous dotée au regard des besoins de la population.
4. Estime nécessaire de mettre en cohérence les périmètres de santé au regard de la nouvelle carte intercommunale issue de la fusion entre la CASE et l'ex CCEMS, en ne faisant plus dépendre le territoire de Louviers et de l'Agglomération Seine-Eure des indicateurs de la métropole de Rouen.
5. Appelle à fédérer les acteurs de santé du territoire autour de projets communs, décloisonnés au plus près des besoins des habitants.

La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

3 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

Le procès-verbal est approuvé en l'état par l'ensemble des membres présents du conseil municipal.

4 - DÉCISIONS

Aucune remarque n'est formulée.

4 - DÉLIBÉRATIONS

21-113 DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISME MONLOGEMENT27.

M. le Maire rappelle que Mme Anne TERLEZ avait été désignée par le conseil municipal pour siéger au nom de la ville de Louviers au sein du conseil d'administration de MonLogement27. Or le 15 juillet 2021, le Conseil départemental de l'Eure a désigné Anne TERLEZ, en sa qualité de conseillère départementale, comme représentante du Département de l'Eure au conseil d'administration de cet organisme. Il convient en conséquence de désigner un nouveau membre du conseil municipal de Louviers au conseil d'administration de Mon Logement 27.

La candidature de M. Germain est proposée et mise aux voix.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-114 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE - RÈGLEMENT INTERIEUR- ADOPTION

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 5 juillet 2021, a donné un avis favorable à l'adoption de son règlement intérieur.

Ce document précise la composition, les compétences et le fonctionnement de ladite commission, notamment les interactions entre les membres titulaires et suppléants.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-115 RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE L'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE – APPROBATION.

M. Wuilque rappelle que La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de l'Agglomération Seine-Eure (CASE) est chargée d'évaluer, chaque année, le montant des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation à obtenir ou des contributions à verser à l'Agglomération, en fonction des compétences transférées à l'Agglomération ou restituées aux communes.

La CLECT s'est réunie le 7 juillet pour se prononcer sur la modification du transfert de charges relatif à la compétence jeunesse pour la commune de Léry, à la compétence voirie

pour la commune du Val-d'Hazey, à la restitution des subventions aux associations sportives et des équipements sportifs pour les communes issues de l'ancien périmètre de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine.

Les conseils municipaux des communes membres de la CASE sont donc amenés se prononcer sur ce rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-116 DÉCISION MODIFICATIVE (DM) N°2-2021 DU BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que cette 2^{ème} décision modificative du budget communal porte sur des modifications à la marge des équilibres primitifs précédemment votés.

En section de fonctionnement, il s'agit d'ajustements induits par une exécution budgétaire toujours perturbée par le contexte sanitaire.

La ville de Louviers a dû faire face à des coûts supplémentaires, comme le portage du centre de vaccination entre janvier et avril, pour 71 200 euros, ou le remplacement d'agents placés en Autorisation spéciale d'absence pour assurer la continuité du service public.

La Municipalité a souhaité maintenir la prime sur résultat pour les services et tous les éléments de gestion de carrière.

Côté recettes, la ville de Louviers n'a pu que constater une diminution des redevances usagers liée à la crise sanitaire ainsi que des révisions adossées au financement CAF.

A contrario a été inscrite l'aide ARS relative au centre de vaccination.

Cette DM n°2 intègre également la notification du FPIC qui présente désormais une partie recevable nulle pour la commune alors que la phase initiale proposait la reconduction de 85 mille euros selon les éléments notifiés en 2020.

En section d'investissement côté dépenses, des aléas de chantier et l'ajustement de calendriers amènent à procéder à un correctif budgétaire calculé à – 430 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-117 ADMISSIONS EN NON-VALEUR – EXERCICE 2021.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables, afin de les faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public. Elles représentent pour l'exercice 2021 un montant de 6 750,51 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-118 PROCÉDURE DE RÉTABLISSEMENT PERSONNEL - EFFACEMENT DE DETTES –ANNULATION DE TITRES.

Monsieur le Maire informe les élus que des créances, pour un montant de 2 103, 26 euros sont irrécouvrables en raison de décisions juridiques extérieures qui s'imposent à la collectivité.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-119 HABITAT COOPÉRATIF DE NORMANDIE - GARANTIE D'EMPRUNT - CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS PSLA – OPÉRATION « LE BOIS DU DEFEND », RUE DES OISEAUX – DEMANDE DE GARANTIE DE PRÊT.

Mme Rouzée informe les élus présents que dans le cadre de l'opération de construction de 5 logements collectifs locatifs, rue des Oiseaux, Habitat coopératif de Normandie a sollicité un prêt PSLA d'un montant de 671 000 euros. Ces constructions sont destinées à de la location-accession. Il est donc demandé aux membres du conseil de garantir ce prêt à hauteur de 30 %.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-120 PROJET DE CONVENTION D'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) – ACTION CŒUR DE VILLE - AUTORISATION DE SIGNATURE.

Mme Rouzée rappelle aux élus que dans le cadre programme Action coeur de ville, la Ville de Louviers a engagé en septembre 2019 une étude pré-opérationnelle d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le périmètre de l'Opération de revitalisation du territoire (ORT).

Cette étude a permis de définir une stratégie d'intervention sur le parc d'habitat ancien et maintenir l'activité et les équilibres locaux entre le développement et le renouvellement urbain dans notre centre-ville.

L'OPAH-RU est une démarche programmée sur 5 ans.

Le diagnostic a permis de définir des objectifs qualitatifs :

1. la lutte contre l'habitat indigne et dégradé
2. l'adaptation de l'offre de logements à la demande
3. la remise sur le marché des logements vacants
4. la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager
5. l'amélioration de la performance énergétique des logements
6. la réaffirmation d'une réelle mixité sociale dans la commune
7. l'accession à la propriété et le maintien des propriétaires occupants dans le centre historique
8. le développement d'une offre locative privée diversifiée et de qualité
9. l'accessibilité et l'attractivité commerciale et touristique.

Les objectifs à Louviers ont été évalués à 100 logements et 7 projets de travaux en parties communes des copropriétés.

- 50 logements occupés par leur propriétaire
- 50 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés

L'OPAH-RU permet la mise en place :

- d'un dispositif incitatif avec le concours d'aides publiques de différents partenaires (Agence nationale d'amélioration de l'habitat, Département de l'Eure, Agglomération Seine-Eure, CAF27) pour la réalisation de travaux auprès des propriétaires occupants et bailleurs afin d'engager des projets de réhabilitation et de rénovation de leurs biens.
- d'outils plus coercitifs dans un second temps, afin de contraindre certains propriétaires récalcitrants à faire exécuter les travaux préconisés.

Il est donc demandé aux membres du conseil d'approuver la signature de ladite convention afin de solliciter les financements afférents à cette opération

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-121 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE ET LA VILLE DE LOUVIERS - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) - AUTORISATION DE SIGNATURE.

Mme Rouzée informe les élus que dans la continuité de la délibération précédente, le "suivi-animation" qui constitue la phase opérationnelle de l'OPAH-RU est programmé pour 5 ans.

Depuis février 2020, la Maison de l'habitat de l'Agglomération Seine-Eure mène, en lien avec la convention Action cœur de ville de Louviers, une Opération programmée d'amélioration de l'habitat à l'échelle des 60 communes de l'agglomération.

La Ville de Louviers souhaite donc avoir recours à l'expertise et aux compétences existantes au sein de la Maison de l'habitat sur la partie incitative de l'OPAH-RU.

Afin que la Maison de l'habitat intervienne en tant qu'opérateur en régie pour le compte de la Ville, sur ce volet incitatif, il convient de passer avec elle une convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-122 SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ – TRAVAUX 2020 DE L'AVENUE DES AMOUREUX – RÉSEAUX ELECTRIQUES, TÉLÉPHONIQUES ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

M. Bidault informe qu'en date du 3 février 2020, le conseil municipal avait approuvé le projet présenté par le SIEGE d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public sur l'avenue des Amoureux.

Pendant la réalisation de cette opération, le SIEGE a rencontré des difficultés techniques amenant à une réévaluation des montants des dépenses. Il convient donc d'adopter une nouvelle délibération afin de fixer la participation de la commune qui s'élève désormais à 148 956,33 euros en section d'investissement (au lieu de 114 583,33 euros) et 50 000 euros en section de fonctionnement (au lieu de 29 166,67 euros).

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-123 CRÉATION D'UN PARKING EN ENROBE DANS L'ENCEINTE SPORTIVE PAUL COUDRAY – DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-EURE.

M. Bidault informe la municipalité souhaite construire un parking en enrobé d'une capacité de 25 places à l'intérieur de l'enceinte sportive du stade Paul Coudray, pour compenser leur suppression sur le domaine public du fait des aménagements en cours dans le cadre du projet Seine-Eure avenue.

Le coût de cette opération estimée à 160 737,11 euros H.T., pour lequel la ville de Louviers souhaite solliciter le fonds de concours de l'Agglomération Seine-Eure à hauteur de 50%, soit 80 368,55 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-124 CRÉATION DE LA MAISON MÉDICALE SIMONE VEIL - SOLDE DE TRÉSORERIE.

M. Bidault rappelle que par convention la ville a mandaté Eure aménagement développement (EAD) pour assurer, pour le compte de la mairie, la création d'une maison médicale dans les anciens locaux de l'UNEDIC.

La dernière facture a été adressée le 27 juillet 2021 et réglée le 31 août dernier.

En conséquence, EAD présente le bilan final de cette opération afin de clore ce mandat.

Le bilan définitif est arrêté pour un montant de 967 096,89 euros en dépenses et 968 103 euros en recettes encaissées, le solde de trésorerie est donc positif de 1 007,10 euros, somme due par EAD. Elle devra faire faire l'objet d'un titre de recette.

Il est demandé aux membres du Conseil d'approuver le bilan présenter et d'autoriser la mise en recouvrement de l'excédent de recettes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-125 MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H) –APPROBATION.

Mme Rouzée informe les membres du conseil présents qu'il est proposé aujourd'hui une modification qui ne dénature pas l'équilibre du PLUiH, mais qui vise à répondre au recours gracieux formé par M. le préfet de l'Eure le 29 janvier 2020 et procède à des rectifications mineures visant à faciliter la compréhension du document.

Onze secteurs ont été ciblés pour limiter la consommation foncière permise par le PLUiH: certains ont été supprimés pour un reclassement total en zones naturelle ou agricole, d'autres sont réduits pour un reclassement partiel.

Les autres modifications réglementaires ont pour objectif de faciliter la mise en oeuvre de projets urbains et l'instruction de demandes relatives au droit des sols.

Pour rappel, aucune de ces modifications ne concerne le territoire de Louviers, cependant chaque conseil ; est amené à se prononcer sur cette modification du PLUiH.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-126 CESSION D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE RUE DU DOCTEUR BLANCHET CADASTRÉE AT563 AU PROFIT DE MME DANIEL ET DE M. ET MME MALLEDANT.

Mme Rouzée informe les élus présents que la Ville de Louviers est propriétaire d'une parcelle située rue du Docteur Blanchet, cadastrée AT-563, d'une superficie de 820 mètres carrés. Cette parcelle avait été acquise en vue de la création d'une voirie et un emplacement réservé avait été inscrit au Plan d'occupation des sols. Ce projet n'ayant pas abouti et l'emprise étant devenue inutile, la Ville est aujourd'hui propriétaire d'une parcelle enclavée par d'autres propriétés. Les recherches historiques ont fait ressortir un courrier de la Ville à destination des parcelles voisines (AT-556 et 557), leur reconnaissant un droit de jouissance de la parcelle AT-563 en contrepartie de son entretien.

Afin de régulariser une situation de fait, il a donc été proposé à Madame DANIEL et Monsieur et Madame MALLEDANT, respectivement propriétaires des parcelles AT-556 et AT-557, de céder à chacun d'eux l'emprise de parcelle leur servant actuellement de jardin au prix d'un euro symbolique. Ce qu'ils ont accepté. Les frais d'acte notarié et annexes restant à leur charge exclusive.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-127 CESSION D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE AU 10 RUE ACHILLE MERCIER, CADASTRÉE AY562 ET 563 A LA SOCIÉTÉ VALORISATION D'ACTIFS FRANCE.

Mme Rouzée rappelle aux élus présents que par deux précédentes délibérations (en date du 17 juin 2019 et 29 juin 2020), le conseil municipal a procédé à la désaffectation et au déclassement de la propriété dite "Halle Wonder" et sa cession au profit de la société Valorisation d'Actifs France. Précisons que la Ville conservera la propriété de la cheminée et de la courette jouxtant celle-ci.

Aujourd'hui, compte tenu du dépassement des délais indiqués à l'offre d'achat, il a été convenu que la vente devrait intervenir au plus tard le 31 mars 2022.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la régularisation de cette promesse de vente selon les conditions suspensives suivantes, à savoir :

- l'établissement d'un diagnostic de pollution par l'acquéreur et à ses frais exclusifs
- l'obtention d'un permis de construire purgé de tous recours et retrait
- l'obtention de prêt.

La délibération est adoptée par 27 voix pour 4 abstentions

21-128 CESSION D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE AU 11 RUE DU 11 NOVEMBRE CADASTRÉE BD204 AU PROFIT de M. GALTIE.

Ville de Louviers est propriétaire d'un bien situé 11 rue du 11 Novembre, cadastré BD-0204, d'une contenance de 72 mètres carrés.

Cette maison d'habitation à rénover, qui comporte également un jardin clos et un garage fermé était antérieurement louée. Le bail a pris fin en date du 23 avril 2021. Dès lors, n'ayant plus aucune utilité pour la Ville et les frais de remise en état s'avérant trop onéreux, il est proposé aux membres du conseil de procéder à sa cession, pour un prix net vendeur de 70 000 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-129 CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DU LOGICIEL DE GESTION DES POINTS D'EAU INCENDIE DU SDIS DE L'EURE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. Bidault informe les élus de la possibilité de signer une convention en vue de l'utilisation par la ville d'un logiciel du SDIS qui répertorie l'ensemble des points d'eau incendie, publics et privés, avec leurs caractéristiques techniques et emplacements précis.

Il rappelle que Défense extérieure contre l'incendie (DECI) étant un service public, le Maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie sur l'ensemble du territoire communal. Pour améliorer la gestion de ce service, le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie permet donc la mise à disposition gratuite auprès des services publics du logiciel CR+ (utilisé par le SDIS).

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-130 CONCLUSION D'UN PRÊT A USAGE AU PROFIT DE LA CAF DE L'EURE PORTANT SUR PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE AY331, 23 PLACE DE LA REPUBLIQUE.

Mme Rouzée rappelle aux élus présents que la Caisse d'allocations familiales de l'Eure occupe à titre gratuit une propriété communale située 23 place de la République. Le bail, d'une durée de 20 ans, est arrivé à échéance le 31 mai 2021, sans possibilité de renouvellement par tacite reconduction. Les démarches entreprises ont permis de conclure avec la CAF27 un nouveau bail dans les mêmes conditions. Toutefois, la durée a été rapportée à 10 ans, celle-ci devant emménager au sein du futur pôle de citoyenneté.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-131 PORTAGE PAR L'EPF NORMANDIE DU PROJET D'ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ DE M. JOHN JEUFFRAIN CADASTRÉE BD139/140, 2 RUE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD.

Mme Rouzée informe les élus qu'un administré a fait part à la municipalité de son intention de mettre en vente son bien situé 2 rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, cadastré BD-0139 et 140. L'achat de cette parcelle de 2 568 mètres carrés constitue, pour la ville de Louviers, une opportunité, dans le cadre du futur aménagement de la place de la Porte de l'Eau.

Compte-tenu du délai nécessaire à la mise en oeuvre d'un tel projet d'aménagement, cette acquisition serait subordonnée à une période de réserve foncière, nécessitant l'intervention de l'Établissement public foncier de Normandie, qui se verrait confier la négociation avec le propriétaire.

Il est demandé aux élus présents de se prononcer sur la délibération de principe demandant l'appui de l'EPFN sur le projet d'acquisition

La délibération est adoptée à l'unanimité

**21-132 CRÉATION D'UN ESPACE « CROSS FIT/STREET WORK OUT/FITNESS »
DANS LE QUARTIER MAISON ROUGE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS
A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE.**

Mme Ouadah évoque le souhait de la Municipalité d'installer un équipement d'activité physique de type cross fit / street workout / fitness dans le quartier de Maison Rouge. Le projet a été entièrement pensé et construit en collaboration avec des habitants du quartier, accompagnés d'éducateurs sportifs. Il comprendra entre autres : vélo elliptique, vélo up-down, barre de traction et sac de frappe.

Le coût de cette opération est chiffré à 99 948 euros et répond aux critères d'éligibilité de l'Agglomération Seine-Eure, pour un financement à hauteur de 50 % par son fonds de concours (soit 49 974 €).

La délibération est adoptée à l'unanimité

**21-133 ASSOCIATION ENTENTE NATATION LOVÉRIENNE (ENL) –
CONVENTION POUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR
L'UTILISATION DU COMPLEXE AQUATIQUE CASÉO**

M. Pirès rappelle aux élus présents que depuis le 1er mars 2014 et l'ouverture du centre Caséo, la Ville de Louviers contribue au financement des activités natatoires et d'entraînement au sein du complexe aquatique, en versant au club une subvention couvrant l'utilisation de créneaux qui lui sont réservés.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de la subvention annuelle dont le montant a été fixé à 60 000 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**21-134 ASSOCIATION AONES PLONGÉE – CONVENTION POUR SUBVENTION
DE FONCTIONNEMENT POUR L'UTILISATION DU COMPLEXE AQUATIQUE
CASÉO**

M. Pirès informe que, dans le même esprit que la délibération précédente, le club Aones Plongée bénéficie d'une subvention communale afin de financer les créneaux d'utilisation réservés au club au sein de Caséo. Pour cette année la contribution s'élève à 6 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-135 ASSOCIATION – ICE SKATING CLUB LOUVIERS (ISCL) – CONVENTION POUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L’UTILISATION DE LA PATINOIRE GLACÉO

M. Pirès rappelle aux élus qu’après l’ouverture de la patinoire Glacéo en 2019, la Ville de Louviers verse à l’ISCL une subvention dédiée exclusivement au financement de ses activités de sports de glace au sein du nouveau complexe.

Le montant de la subvention pour la période courant du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2021 est fixé à 24 000 euros.

La délibération est adoptée à l’unanimité

21-136 ASSOCIATION - LOUP HOCKEY'EURE – CONVENTION POUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L’UTILISATION DE LA PATINOIRE GLACÉO

M. Pirès rappelle que comme pour l’ISCL, le club des Loups Hockey'Eure est utilisateur du complexe Glacéo.

Pour la période allant du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2021, il est proposé de verser une subvention de 13 500 euros couvrant le financement de l’ensemble des activités de sports de glace au sein du complexe.

La délibération est adoptée à l’unanimité

21-137 ASSOCIATION – CONVENTION POUR SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L’UNION VÉLOCIPÉDIQUE DE LOUVIERS (UVL) POUR LE PRÊT DE VÉHICULE

M. Pirès rappelle aux élus présents, que chaque été la Ville de Louviers met en place des stages sportifs (canoë-kayak, VTT...) dans le cadre du "Centre sportif d’été".

Pour le bon déroulement des activités, le service des sports a sollicité le club de l’Union vélocypédique de Louviers (UVL) pour un prêt de leur minibus et de leur remorque.

En contrepartie, il est demandé au conseil municipal d’accorder une subvention exceptionnelle d’un montant de 400 euros afin de le dédommager des frais occasionnés par ce prêt de son matériel d’une durée de deux semaines.

La délibération est adoptée à l’unanimité

21-138 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D’ÉTABLISSEMENT DE L’ÉCOLE DE MUSIQUE MAURICE DURUFLÉ DE LOUVIERS

Mme Langeard informe les élus présents que l’école de musique Maurice Duruflé doit procéder à la réélection de son Conseil d’établissement, conformément à l’article 2.1 du

règlement intérieur. Elle rappelle que le Conseil d'établissement est une instance consultative dans tous les domaines de la vie de l'établissement.

Il est composé :

- du Maire ou de son représentant
 - de la directrice de la culture
 - du directeur de l'école de musique
 - de deux représentants des enseignants élus
 - de deux représentants des élèves élus
 - de deux représentants des parents d'élèves élus
 - de deux représentants des élus municipaux désignés
 - des personnalités invitées en fonction de l'ordre du jour.

Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner ses délégués (2 titulaires, 2 suppléants). Sont proposés comme candidats titulaires : **Mmes Langeard et Kouyoumdjian** et comme suppléants **Mme Perchet et M. Savy**

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-139 DON D'ARCHIVES PRIVÉES DE L'HARMONIE MUNICIPALE DE LOUVIERS

Mme Langeard présente aux élus le souhait de l'harmonie municipale de Louviers, représentée par M. Dominique Duval, de faire don gracieusement à la Ville d'un fonds d'archives relatives à l'activité musicale de cette association, contribuant ainsi à une meilleure connaissance de l'histoire culturelle de notre commune.

Conformément à la convention de mutualisation totale passée entre la Ville de Louviers et l'agglomération Seine-Eure (CASE), ce fonds sera confié aux services des Archives mutualisées. Afin de fixer les diverses modalités de communication et de réutilisation de ces documents il convient de conclure avec l'association donatrice une convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-134 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES JUMELAGES-RÉSIDENCES D'ARTISTES A LA VILLA CALDERÓN

Mme Langeard informe les élus qu'après plusieurs années où les "Conventions locales d'éducation artistique" puis les "Résidences territoriales triennales" ont concerné essentiellement des cycles 3 (ainsi que des classes de collèges et lycées), la Ville de Louviers et l'Inspection de circonscription ont élaboré un nouveau projet qui s'adresse à des enfants plus jeunes : « Les p'tits circassiens lovériens ». Ce projet s'inscrit dans le cadre des « Jumelages - résidences d'artistes » porté par la Villa Calderón et la direction de la Culture sur l'année scolaire 2021-2022.

Fruit d'un partenariat entre la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), l'Agglomération Seine-Eure et la Ville de Louviers, les « Jumelages - résidences d'artistes » sont un outil à la disposition des enseignants et des élèves dont les objectifs sont les suivants :

- permettre au plus grand nombre possible d'enfants d'avoir accès, durant leur scolarité, à un parcours artistique et culturel, de rencontrer des œuvres et des artistes, de fréquenter des lieux culturels, de mener à bien un projet culturel.
- harmoniser et rendre visible l'ensemble des actions artistiques et culturelles proposées aux établissements scolaires.

C'est dans le cadre de cette action, que la ville de Louviers souhaite solliciter auprès de la DRAC Normandie une demande de subvention d'un montant de 5 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-141 DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA GARE AUX MUSIQUES DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE POUR LE GRAND REOPENING ET LA POP UP VIDEO

Mme Langeard rappelle aux élus qu'en raison de la crise sanitaire la Gare aux musiques n'avait pu fêter son anniversaire en 2020. Cependant cette année, la Ville de Louviers a décidé d'un évènement gratuit et en plein air pour la réouverture des deux studios de répétition rénovés pendant ces périodes de confinements (changement de la climatisation, décoration confiée au graffeur Moyoshi).

En parallèle, il a été prévu pour la première fois de filmer le concert Pop'Up de restitution des résidences des 6 groupes lauréats de l'année, afin d'en assurer la diffusion sur les réseaux et de garder une trace.

Afin de financer cet évènement baptisé le "Grand reopening", qui s'est tenu les 10 et 11 septembre, la Ville de Louviers souhaite solliciter, dans le cadre du plan de relance, une subvention de la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie (DRAC).

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-142 INSCRIPTION DE LA VILLE DE LOUVIERS AU DISPOSITIF NATIONAL DU PASS CULTURE

Mme Langeard rappelle le "Pass culture" est un nouveau dispositif en faveur des jeunes de 18 ans. Ils disposent, via une application, de 300 € pendant 24 mois pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité ou des achats numériques (dans la limite de 100 €). Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Louviers souhaite s'inscrire dans ce dispositif gouvernemental, afin que les différents équipements culturels dont elle dispose se fasse connaître auprès du jeune public, avec des propositions diverses : concerts, spectacles, expositions, rencontres d'artistes, location de studios de répétition, inscription à l'école de musique notamment.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-143 MISE A DISPOSITION DU RÉFÉRENT SIGNALEMENT DU CDG27 – SIGNATURE DE LA CONVENTION

M. le Maire informe les élus que l'article 6 quater A de la loi n° 83-634 du 11 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires prévoit que "les administrations, collectivités et établissements publics (...) mettent en place un dispositif dit « de signalement ».

Le but est de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes.

Dans ce cadre par l'intermédiaire d'une convention, le Centre de gestion (CDG27) de l'Eure met en place le dispositif pour le compte des collectivités territoriales du département.

L'adhésion à cette nouvelle mission est gratuite, seuls feront l'objet d'une tarification les éventuels signalements traités par le référent.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-144 MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE

M. le Maire informe qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte des arrivées, des départs et bien sûr de la mobilité interne des agents. Le comité technique a émis un avis favorable à cette modification lors de sa séance du 20 septembre dernier.

- Création de 1 poste d'Attaché HC
- Création de 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Création de 2 postes d'Adjoints techniques
- Suppression de 1 poste d'enseignement artistique de 1^{ère} classe à temps non complet
- Création de 3 postes d'Assistants d'enseignement artistiques de 2^{ème} classe à temps non complet
- Suppression d'un poste d'Assistant artistique à temps non complet
- Création de 1 poste d'Atsem principal de 2^{ème} classe

La délibération est adoptée à l'unanimité

Mme Levasseur annonce aux membres du Conseil présents sa démission de son mandat d'élue pour des raisons personnelles. Il indique en effet avoir élu domicile au cours de l'été dans une autre commune de l'Agglomération et estime ne pas avoir la possibilité d'accomplir tout ce pour quoi elle s'était engagée. Elle déclare avoir, dans l'exercice de son mandat, rencontré de belles personnes, tant dans la majorité que dans l'opposition et dit vouloir pouvoir compter sur les élus du conseil municipal vous veiller au bien être des Lovériens et à l'environnement.

M. le Maire remercie Mme Levasseur de son engagement et se dit heureux que l'on ait su, dans le respect des convictions de chacun, avoir des dialogues et des échanges qui font honneur à la démocratie locale. Il lui a alors souhaité bonne chance dans ses projets professionnels et personnels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 21h25.

Fait à Louviers le
Le Maire
François-Xavier PRIOLLAUD